

La mobilité durable : Vers des moyens de transport durables et accessibles



Ilali Idriss
Rapporteur du
thème



Abderrahim Ksiri
Président de la
commission

Le Maroc a réalisé des progrès indéniables en matière de développement d'infrastructures modernes, ainsi qu'au niveau des modes de transports, y compris durables, comme en témoignent certains chantiers : LGV/TGV Maroc, tramways et BHNS électriques. Ces progrès ont été rendus possibles grâce, notamment, aux dispositifs législatifs, réglementaires mis en place et aux nouvelles formes de gouvernance territoriale, déployées dans le cadre du processus de la régionalisation avancée.

Toutefois, le transport des personnes et de leurs biens, en milieu urbain et rural, connaît une demande exponentielle, alors que son modèle d'organisation particulièrement a atteint ses limites. Celles-ci sont notamment liées à des politiques nationales et territoriales centrées principalement sur l'infrastructure routière et la voiture individuelle, au lieu d'être centrées sur l'individu et ses besoins en mobilité. De plus, l'offre disponible en matière de transport en commun demeure insuffisante, inadéquate et peu accessible, au regard des besoins différenciés de la population, aussi bien dans les aires urbaines denses que dans les aires rurales dispersées ou enclavées, entravant ainsi leur accès aux opportunités d'emploi, aux services et aux loisirs, et ce, pour plusieurs raisons notamment :

- financières : de nombreux citoyen(ne)s sont acculés à s'éloigner des centres urbains pour bénéficier d'un loyer ou foncier plus abordables et se retrouvent ainsi confrontés à une offre insuffisante et/ou inadéquate de transports en commun ;
- physiques : un certain nombre de citoyen(ne)s (personnes âgées et/ou en situation de handicap) sont privés d'un usage autonome des transports.

En parallèle avec ces vulnérabilités, la population, notamment urbaine, subit les effets de la pollution induite par l'augmentation de la mobilité, les systèmes de transport étant, dans une large mesure, responsables des émissions de CO₂.

C'est ainsi que le CESE s'est proposé d'examiner l'opportunité de développement d'une mobilité durable au Maroc qui viserait le bien-être de la population, en termes de droit d'accès aux services sociaux de base et à l'emploi via des transports de qualité, davantage accessibles et plus respectueux de l'environnement. Dans ce sens, il préconise le développement d'un système intégré de la mobilité durable qui vise essentiellement à :

- Améliorer l'accessibilité pour tous les citoyen(ne)s à des moyens de transport en commun durables et développer des infrastructures rurales durables, limitant de ce fait la dépendance au véhicule particulier et contribuant ainsi à réduire les fractures spatiales et sociales ;
- Encourager les solutions durables alternatives au véhicule personnel et au moteur thermique : bus/BHNS urbain, mini-bus et autocar interurbain, tramway (petit, léger et agile), avec davantage d'intermodalité et de multimodalité, grâce au déploiement de gares, d'aires de co-voiturage et de parkings-relais durables ;
- Privilégier, à court terme, les solutions électriques au lieu du véhicule personnel, telles que les motocyclettes électriques développées et produites localement, en choisissant des villes-pilotes, de petite à moyenne taille, pour en démontrer la pertinence et en mesurer l'impact ;
- Réformer le système de gouvernance des taxis, en le professionnalisant et en examinant sa possible libéralisation ;
- Accélérer l'exécution du contrat-programme de développement des plateformes logistiques routières à la périphérie des villes, tout en assurant leur connexion au rail ;
- Mettre à niveau le code de la route et de la sécurité routière, d'une manière compatible avec les principes de la mobilité durable ;
- Intégrer les besoins en mobilité durable aux exigences urbanistiques, d'aménagement du territoire et de planification ;
- Elaborer des programmes de formation initiale et continue, dans tous les domaines et métiers de la mobilité durable, destinés à tous les acteurs, afin d'améliorer et de renforcer les compétences des ressources humaines, y compris des élus, à l'échelle des territoires ;
- Adopter une stratégie de communication pour sensibiliser les citoyens aux principes et avantages de la mobilité durable à travers des contenus pédagogiques mobilisant les différents canaux de communication et portant sur l'environnement, l'état de santé et les progrès technologiques.

Le système proposé requiert la nécessité de mettre en place une commission interministérielle, en charge de la mobilité durable, dotée d'extensions régionales, pour remédier aux risques de chevauchement des compétences, de dilution des responsabilités et d'éparpillement des moyens.